

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	07.01.2015			DEF
	Annule et remplace			

Auteur(s): Groupe socialiste	Lié à:
Titre: Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE)	ad 14.026
<p>Contenu:</p> <p>Article 28, alinéa 1, lettre d <i>d) au moins un adulte pour (suppression de: 18) 15 enfants accueillis fréquentant le 2^e cycle scolaire.</i></p>	
<p>Motivation (facultatif):</p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER